

—Certainement.

—Tiens, tout de même, si c'est bien vrai ce que vous me dites-là, mais c'est qu'alors c'est pas du tout bête la contrainte par corps, s'écria Jérôme, le visage resplendissant de joie. Moi qui comptais payer Pierre avec mes économies de Clichy... Ah bah, plus souvent à présent que ce sera pour lui... ça me servira à me rétablir plus en grand... et voilà !

—Eh bien ! Messieurs, nous dit là duc en nous regardant d'un air triomphant, voilà encore un argument que j'avais oublié de faire valoir dans mon apologie de la contrainte par corps, c'est qu'elle donne de la hardiesse aux esprits timides et qu'elle les guérit de sots scrupules & de ridicules préjugés. Jérôme entré savoyard à Clichy en sortira Bas-Normand !

—Me permettez-vous, monsieur le duc, demandai-je à notre aimable amphitryon, de vous adresser une dernière question ? Comment se fait-il donc que la contrainte par corps, qui est tout en faveur des débiteurs, ainsi que vous nous l'avez prouvé on ne peut plus clairement, j'en conviens, soit si souvent employée par les créanciers ? Voilà, je l'avoue, une chose qui me paraît assez difficile à expliquer.

—C'est fort simple, au contraire, et cela par mille raisons. La première, c'est qu'il y a des créanciers stupides qui ne comprennent pas leurs intérêts, puis enfin des créanciers d'une nature méchante et envieuse. Ensuite, la contrainte par corps a remplacé, dans notre siècle de progrès et de liberté, l'ancienne lettre de cachet. Aujourd'hui au lieu d'acheter de quelque favorite en crédits une de ces fameuses lettres, on se contente de prêter de l'argent à son ennemi ou à son rival, s'il est pauvre, puis on le fait arrêter six semaine après. S'il ne veut rien accepter de vous, on trouve toujours à prix d'argent quelque créance de lui à un tiers. La contrainte par corps est encore parfois pratiquée par des étudiants qui, ayant des parents riches qu'ils ont fatigués de demandes, finissent, en désespoir de cause, par se poursuivre et se faire arrêter eux-mêmes, sous un nom de créancier supposé, aux approches du Carnaval. La famille au désespoir s'exécute, et voilà, pour le jeune homme, un joyeux Mardi-gras de gagné.

—A quoi l'excellente institution de la contrainte par corps ne sert-elle pas ! Voulez-vous d'autres exemples ? voici justement un fait assez curieux qui s'est passé ici, sous nos yeux, il y a de cela à peine huit jours. Mais peut-être bien que je vous ennuie !

—Au contraire, vous m'intéressez vivement, continuez, je vous prie.

—Du reste, croyez que rien n'eût été aussi facile, si je ne craignais de vous fatiguer, que de multiplier à l'infini des exemples de la contrainte par corps, servant à toute autre chose qu'à sauvegarder les intérêts des créanciers. Tenez, entre autres faits, je vous citerai celui assez curieux de l'homme qui tient notre table d'hôte, qui paie lui-même depuis un an, afin qu'on ne le renvoie pas de Clichy, sa pension alimentaire que son créancier ne voulait plus servir.

—Ceci, monsieur le duc, demande une explication.

—La voici. Cet homme qui manque de tenue, d'activité et de courage, faisait un détestable négociant. L'estaminet le conduisit à Clichy, où, à peine arrivé, il s'empressa d'établir une buvette et une table d'hôte. Depuis lors il gagne 500 fr. par mois : aussi compte-t-il bien, une fois son temps fini, se faire incarcérer une seconde fois pour une nouvelle lettre de change.

PAUL DU PLESSIS.

(*La fin au prochain numéro.*)

• LE CHEVAL DU DIMANCHE.—Marchons-nous à l'heure ou à la course, mon bourgeois ?

—A l'heure. Vous avez là un bien mauvais cheval pour un cabriolet de remise.